

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2022

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 10 février à 18h, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace VILLENEUVE Régis), DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : CLEMENT Christelle pour HENNING Frederick, DOUSSOT Dimitri pour BERTHET Alain.

Etaient absents : BERTHET Alain (pouvoir donné), CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, HENNING Frederick (pouvoir donné), KOPEC Freddy, SAVIN Thierry, VILLENEUVE Régis (remplacé par DEMARCHE Dylan).

Secrétaire de séance : MILESI Nicole.



CS/10-02-2022/N°2

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 **DU PETR DU PAYS GRAYLOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31, relatifs au vote du compte administratif et à son adoption,

Vu la délibération du PETR du Pays Graylois, en date du 11 février 2021, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu les conditions d'exécution du budget 2021,

Considérant que Didier CHEMINOT, président du PETR, s'est retiré pour laisser la présidence à Christelle CLEMENT, vice-présidente, lors de l'adoption du compte administratif,

Après présentation du document, Il est proposé au comité syndical d'adopter, le compte administratif 2021, joint en annexe, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
297.453,48 euros	223.766,80 euros	297.453,48 euros	238.275,40 euros
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
71.638,87 euros	26.968,43 euros	71.638,87 euros	20.161,48 euros
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (2-1)		+14.508,60 euros (5)	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (4-3)		-6.787,15 euros (6)	
TOTAL résultat exercice 2021		+7.721,45 euros	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et votants, le compte administratif 2021 du PETR du Pays Graylois.

VOTE :

- Membres en exercice : 25
- Délégués présents : 18
- Délégués représentés : 2
- Ayant voté pour : 19
- Ayant voté contre : 0
- S'étant abstenu : 0
- N'ayant pas pris part au vote : 1 (le président a quitté la salle).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20220210-CS-10022022-N02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2022

Affichage : 17/02/2022



Didier CHEMINOT
Président

